



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITÉ - PROBITÉ

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

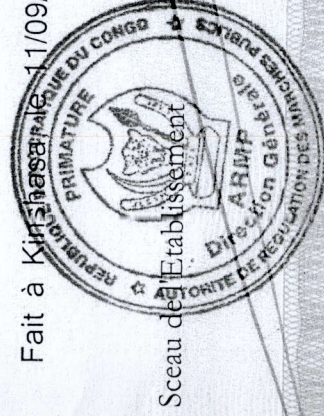
ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 320/09/2026

A LA SOCIETE SOLUTION FOR AFRICA.

Après avoir reçu le contrat du marché n°...../ANSER/DG/PIP/2025, conclu avec l'Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieux Rural et Périurbain (ANSER), pour un montant total hors taxe dollars américains deux millions cent trente-cinq mille cinq cent six, quatre-vingt-huit centimes (USD 2 135 506,88) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains quatorze mille neuf cent quarante-huit, cinquante-cinq centimes (USD 14 948,55), pour servir et valoir ce que de droit.

Directeur Administratif et Financier

Fait à Kinshasa le 11/09/2026



Sceau de l'Etablissement

0000320